

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° :2024-09-072

**Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles  
cadastrées AI 218 et AI 220**

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : <b>29</b>	
▪ Nombre de présents : <b>21</b>	
▪ Nombre de votants : <b>28</b>	

**Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

**Étaient absents excusés et représentés :**

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

**Étaient absents :**

Georges BERTANA

**Secrétaire de séance** : Jade MORENAS

Madame Gisèle MENARD et Madame Renée MENARD (épouse SALLES) sont propriétaires des immeubles cadastrés section AI 157 AI 158 AI 159 AI 160 AI 218 AI 219 et AI 220, situés 140 rue Henri Fabre.

Lors de la demande d'arrêté individuel d'alignement de leur géomètre pour les parcelles AL 157 et 219, il est apparu que celles cadastrées AI 218 et AI 220 sont à usage de voirie (rue Henri Fabre).

Par courrier en date du 19 août 2024, Mesdames MENARD sollicitent la commune afin de céder celles-ci pour l'euro symbolique.

**Où l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

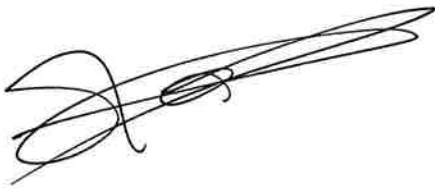
- **APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AI 218 et AI 220.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.
- **INDIQUE** que les parcelles feront l'objet d'un classement dans le domaine public.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024  
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

